

A nouveau en cessation de paiement

La Marseillaise en danger

Le quotidien est en redressement judiciaire pour une période d'observation de six mois depuis le 28 novembre.

Au congrès de Marseille, en 2015, la section Provence annonçait avec fierté que « pour la première fois, le SNJ avait une section syndicale au quotidien La Marseillaise ». C'était il y a 18 mois, autant dire un siècle. Car depuis rien ne va plus. La section a disparu et La Marseillaise est de nouveau sur le fil du rasoir.

En avril 2015, suite à une cessation de paiement de la société éditrice (déjà chapeauté par le PCF) - dont le futur rapport de l'administrateur judiciaire pointera les responsabilités dans la débâcle -, le quotidien était attribué aux Editions des Fédérés. En clair, à la fédération communiste des Bouches-du-Rhône. Cette reprise s'accompagne d'un plan social (91 licenciements dont l'ensemble des photographes) qui intervient deux ans seulement après un plan de départs volontaires d'une trentaine de salariés parmi lesquels une dizaine de journalistes.

Militante licenciée

En décembre 2015, Marjolaine Dihl crée une section SNJ. Salaires en dessous des grilles, absence de formation, de droits d'auteur... elle relève 18 infractions. Elle alerte l'inspection du travail, et met en demeure la direction du journal - soutenue par le SNJ CGT - de se mettre en conformité avec la loi.

En mai 2016, épuisée par la lutte, notre consœur fait valoir sa clause de cession. Droit refusé. En juin, le SNJ assigne La Marseillaise. Mais Marjolaine est licenciée en août pour « faute grave ». Le 2 septembre, le syndicat est débouté et condamné aux dépens.

Rudy Chabannes, qui reprend le flambeau, va tenir trois mois. Fin août il quitte à son tour le journal. Dans une lettre poignante, que nous avons rendue publique au congrès de Nantes, il décrit les conditions de travail toujours plus difficiles des 117 salariés restant (dont 58 journalistes) à La Marseillaise.

Bisbilles autour du Mondial de pétanque

Le quotidien bat de l'aile, affecté par de graves difficultés financières, dues à des recettes publicitaires en baisse et à la volonté de l'association Mondial La Marseillaise à pétanque de voler de ses propres ailes. Cet événement de renommée internationale créé par des personnels du journal avant d'être repris par Michel Montana, ancien cadre du quotidien, a lésé le budget d'au moins 800 000 euros.

Sans surprise, La Marseillaise annonce le 22 novembre être à nouveau en cessation de paiement et demande son placement en redressement judiciaire. Placement autorisé le 28 novembre avec une période d'observation de six mois. La direction se veut alors (comme toujours) optimiste. Elle évoque une récente augmentation de 15 % du lectorat, et fait valoir les possibilités offertes par une meilleure gestion du patrimoine immobilier (les locaux du quotidien sont situés dans l'hypercentre de Marseille). L'affaire du Mondial est par ailleurs portée devant la justice et l'entreprise obtient gain de cause le 15 mars : l'association gérant l'évènement fera partie intégrante du redressement et la compétition restera dans le giron du journal.

25 suppressions de postes

Depuis huit mois, nous n'avons plus de section syndicale. Mais les quelques journalistes affiliés au SNJ, dans un communiqué qui n'est pas passé inaperçu, demandent à la direction, « un changement radical de management, un nouveau modèle de développement économique, le respect de la déontologie la plus stricte, et le respect des droits des salariés ».

Au mois de janvier 2017, le bilan à mi-étape du plan de redressement judiciaire est déclaré satisfaisant par le tribunal de commerce. Pourtant, le 27 février, la direction présente au comité d'entreprise un plan de restructuration visant à compenser la baisse des recettes publicitaires de l'ordre de 2 millions et la perte des 400 000 euros annuels que rapportait le Mondial afin que « La Marseillaise (re)devienne le grand journal de gauche de la Méditerranée du Nord ». Ce plan prévoit 25 suppressions de poste, essentiellement dans les secteurs administratifs (abonnements/vente, promotion, comptabilité) et à la rédaction.

Soutien des collectivités

Il s'appuie sur la réorganisation des éditions (deux éditions en semaine, Provence et Languedoc, et une seule le week-end), et une réduction drastique des coûts de l'immobilier : deux agences sont fermées, une autre est vendue, et la rédaction de Toulon quittera ses locaux pour une agence moins vaste.

La direction veut s'appuyer sur une relance de l'évènementiel, un grand prix cycliste, sa tournée d'été et le Mondial La Marseillaise. Mais surtout, elle compte sur les aides publiques. Les aides à la presse provenant de l'État, et les engagements de soutien venant des collectivités territoriales. Ces aides se poursuivront-elles au-delà des échéances ? Réponse après les législatives. ■

La Voix du Nord : accord en vue

Après trois mois d'âpres négociations en intersyndicale, un accord était proche à La Voix du Nord, début avril, compte tenu des avancées constatées. Au total, 117 suppressions de postes restent programmées, contre 178 prévues initialement, avec 19 créations. 25 postes de journalistes ont été sauvegardés et l'effectif de la rédaction est pérennisé jusqu'en 2021. Mais d'importantes réserves persistent quant à la politique numérique « qui demeure floue », ont précisé les syndicats.

Paris Normandie : continuation et défiance

Pressentie depuis quelques semaines, la décision a été rendue publique le 15 mars. Parmi les trois offres en lice, pour la reprise de Paris Normandie, le tribunal de commerce de Rouen a fait le choix d'accorder sa confiance au plan de continuation proposé par Xavier Ellie, propriétaire du journal depuis 2012. Dans sa très grande majorité, la rédaction s'était positionnée contre cette option, en observant même une journée de grève quelques jours avant la décision du tribunal, exprimant une forme de défiance vis-à-vis de l'actuelle direction de l'entreprise.

À La Dépêche, gare aux « voltigeurs »

Dix embauches de journalistes annoncées début février au sein de La Dépêche du Midi, mais ces journalistes « voltigeurs » ne connaîtront leur fonction qu'après avoir tourné durant une année dans les rédactions départementales. Pire : ils seront embauchés sous statut d'agence de presse, dans une entreprise dépourvue d'accord collectif, pour alimenter tous les titres du groupe, y compris ceux de Midi Libre. Le SNJ entend bien ramener la direction à la raison.

Accord salarial dans la presse nationale

Après deux années sans augmentation, un accord a enfin été trouvé à la mi-mars sur les barèmes salariaux dans la branche de la presse quotidienne nationale. Le SNJ espérait une augmentation salariale de 3 % ainsi qu'un rattrapage supplémentaire pour les journalistes rémunérés à la pige. À l'issue de deux séances de discussion, une revalorisation des minima de + 1,1 % en deux paliers (+ 0,6 % au 1^{er} juin 2017 et + 0,5 % au 1^{er} décembre 2017) a été proposée par le SPQN. Malgré le fait que cette augmentation ne constitue qu'un rattrapage sur l'inflation récente, le SNJ a décidé de signer.